Image not found or type unknown

fin de mandat de gestion

Par **ESV**, le **03/10/2019** à **07:22**

Bonjour, *(on dit toujours Bonjour en arrivant quelque part, non ?)*

J'ai mis fin au mandat de gestion de notre societe gestionnaire car elle ne nous trouvais pas de nouveaux locataires au départ des anciens. La société s'est engag?e, oralement, à clôturer le dossier des anciens locataires, or l'etat des lieux sortant a fait apparaître que certains travaux devaient etre financ?s avec leur dépôt de garantie. Mon ex-mandataire a calculé les sommes à retenir, les a envoyées aux ex-locataires, mais m'averti que désormais, je me débrouillerai seule en cas de contestation (agressive) de ces ex-locataires. Est-l?gal ? Est-ce que c'est ça, clôturer son dossier de mandat ? Ne puis-je exiger un soutien de la part de l'agence ? Je vis seule et loin, alors qu'ils sont tous sur place et j'ai peur de ne pas arriver a tenir seule ma position.

Je vous remercie pour votre r?ponse.

Par **janus2fr**, le **03/10/2019** à **08:10**

Bonjour,

Il est bien évident que si le mandat de gestion est résilié, l'agence ne va pas travailler bénévolement pour vous !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés